



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Protection du littoral face aux submersions marines

Question écrite n° 6824

Texte de la question

Mme Patricia Mirallès interroge M. le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, sur les intempéries du mercredi 28 février et jeudi 1 mars 2018 dont a souffert l'Hérault. Montpellier et son territoire ont subi d'importants dégâts matériels et naturels, évalués en l'état à, plusieurs millions d'euros, engendrés à la fois par la neige mais également par le phénomène de submersion du littoral dont a été victime le littoral (Palavas-les-Flots, Villeneuve-lès-Maguelone, Pérols et Lattes). Ce littoral est à la fois un lieu de vie, un poumon économique mais aussi une véritable réserve de biodiversité dont il faut préserver l'équilibre fragile. Les aléas climatiques qu'il subit sont malheureusement de plus en plus fréquents et nécessitent des aménagements durables afin d'apporter une réponse pérenne à la modification des côtes. Elle lui demande donc d'explicitier quelles sont les mesures que souhaite mettre en œuvre le Gouvernement afin de permettre la préservation du littoral et d'en assurer la pérennité.

Texte de la réponse

Le coup de mer survenu fin février 2018 a durement touché le littoral occitan. Plusieurs communes de l'Hérault ont d'ores et déjà fait l'objet d'une reconnaissance de catastrophe naturelle, et de nombreux dommages matériels sont à déplorer. Même s'ils sont peu fréquents, de tels événements ne sont toutefois pas exceptionnels, et le changement climatique pourrait contribuer, dans les années à venir, à en augmenter la fréquence. C'est pourquoi il est essentiel que les territoires concernés puissent s'adapter au travers d'un aménagement cohérent qui tienne compte de ces évolutions. Les services de l'État ont d'ailleurs élaboré une stratégie régionale de gestion du trait de côte : ce document est une aide à la réflexion et à la décision pour définir les modes de gestion du trait de côte, du court terme (2018) au long terme (2050), adaptés à la vulnérabilité des différents secteurs du littoral occitan aux risques littoraux. Dès à présent, le risque de submersion marine est pris en compte dans les plans de préventions des risques littoraux en intégrant le changement climatique. La prise en compte de l'évolution des risques littoraux dans les décisions d'urbanisme contribuera au développement d'un aménagement du territoire plus résilient. En gestion de crise, les préfets peuvent s'appuyer sur le référent départemental inondation, mission organisée au sein des directions départementales des territoires.

Données clés

Auteur : [Mme Patricia Mirallès](#)

Circonscription : Hérault (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6824

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : [Transition écologique et solidaire](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique et solidaire](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 mars 2018](#), page 2540

Réponse publiée au JO le : [5 mars 2019](#), page 2202